

**CERTIFICAT**  
**CHAINE DE CONTROLE PEFC**

**N° CTP/ 1 – 012**

Délivrée par le CTP (Centre Technique du Papier) à la société :

DPP  
95944 ROISSY CDG

**Pour son activité : Impression personnalisée et traitement informatique**

Méthode de pourcentage – transfert en % moyen  
Définition de l'origine des matières premières selon appendice 1 de l'annexe IXa

Le CTP déclare la conformité de l'entreprise désignée ci-dessus avec les exigences PEFC des annexes IXa et IXb en vigueur (correspondant aux annexes 4 et 5 du référentiel technique international de PEFC)

Durant la période de validité de ce certificat, la société s'engage à respecter à tout moment ces exigences et fera l'objet de contrôles périodiques par le CTP.

**Certificat délivré le : 05-12-2007**

**Valable jusqu'au : 04-12-2012**

Par déléation du Directeur  
Général du CTP :  
La responsable de certification  
de la chaîne de contrôle des bois  
M. Bouclier

